

Bulletin municipal
Commune de Saint Pouange



Le Glayolat

Actualités et dates à retenir
Ecoles et bibliothèque
La vie associative



2023
JUIN

Contact Mairie

3, Rue Edouard Herriot
10120 Saint-Pouange
Tél : 03.25.41.71.91
Courriel : maire@saint-pouange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et Vendredi : 15h45 à 17h45
Mardi et Jeudi : 15h45 à 18h45

Bibliothèque

1, Rue Edouard Herriot
10120 Saint-Pouange
Tél : 03 25 40 36 08
Courriel :
bibliothequemunicipalestpouange@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 16h30 à 18h00
Mercredi : 16h00 à 18h00
Vendredi : 16h30 à 18h30

Ecoles

3, Rue Edouard Herriot
10120 Saint-Pouange
Tél : 03 25 41 87 91
Courriel : accueil@saint-pouange.fr

Sommaire

Mot du maire _____	3
Commissions et Délégués _____	4
Evénements _____	5
Accueil Collectif de Mineurs _____	11
Bibliothèque _____	13
Reportage _____	14
Les animaux de nos rues _____	17
Associations _____	18
Agenda _____	23
Synthèses des conseils municipaux _____	23
Pour Information _____	24
Collecte des Déchets _____	27
Rappels de réglementation _____	29
Plan _____	30
Informations pratiques _____	31

Etat Civil

Avec autorisation de publier

Mariages :

André DE OLIVEIRA NUNES avec Delphone HERBIET le 06 mai 2023

Naissances :

Alessio THOMAS né le 28 avril 2023.

Défibrillateur

Face Mairie sur le coté gauche



Le Glayolat

Editeur : Mairie de Saint-Pouange

Directeur de la publication : Olivier Duquesnoy

Conception et Réalisation : Gisèle Vinot et la Commission Communication

Imprimeur : Cat imprim à Troyes

Distribution : Municipalité

Tirage : 440 exemplaires

Dépot légal : 2^{ème} Trimestre 2023



Le mot du maire



Madame, Monsieur,
Cher Glayolat,

« L'été sera chaud, l'été sera chaud, de la côte d'azur à Saint-Malo ». Ces paroles d'Eric Charden de 1979, même si elles avaient un double sens étaient prémonitoires des années que nous allons traverser. Le dernier rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat) nous indique que la température moyenne augmentera de 1,5 ° à l'horizon 2030.

Les périodes de sécheresse et les périodes de canicules vont se succéder dans les années à venir et il nous faudra nous y préparer. Il faudra adapter nos modes de vie ainsi que nos modes de consommation.

Parmi les enjeux fixés par l'État, la question de l'artificialisation des sols est importante. La loi Climat et résilience votée en août 2021 fixe les objectifs de réduction de la consommation des terres agricoles. L'actualité parlementaire va définir plus précisément ses objectifs mais l'orientation finale ne sera qu'en 2050. En vulgarisant, Il n'y aura plus d'artificialisation sans renaturation.

Ce sera un des enjeux de la révision du Plan Local d'Urbanisme voté en avril. Après le choix du bureau d'études, il s'étalera sur une vingtaine de mois. Vous y serez associés par l'intermédiaire de plusieurs réunions publiques ainsi que par l'intermédiaire de l'enquête publique.

Comme vous en avez pris l'habitude maintenant, vous retrouverez notre reportage, qui cette fois-ci va vous faire partager le quotidien des services techniques communaux. Eux aussi doivent s'adapter au changement climatique. Ils ont construit un composteur pour le cimetière pour séparer les biodéchets des autres déchets recyclables ou non.

Le composteur, vous pouvez également l'avoir chez vous. Si vous souhaitez vous lancer dans cette expérience, nous pouvons vous aider par l'intermédiaire de Christian Thomas, conseiller municipal, qui a suivi une formation de guide composteur.

Vous retrouverez toutes les activités organisées par la commune ou les associations et elles sont toujours aussi nombreuses. Nous avons tenté l'expérience de la pièce de théâtre dans la salle Henri Febvre. Tous les spectateurs présents ont passé une agréable soirée et nous verrons si nous recommencerons l'année prochaine.

Enfin, je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous un bel été, de bonnes vacances à ceux qui en prennent ainsi qu'aux enfants et adolescents de notre commune.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Olivier Duquesnoy
Maire de Saint-Pouange

**Vous souhaitez rencontrer Mr Le Maire ou un de ses Adjointes ?
N'hésitez pas à prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie. Une permanence est à votre disposition :
Le Mardi et le Jeudi de 18h à 19h**

Commissions municipales

Commission VOIRIE :

Co présidée par **Dominique KAMITSIS**, 1er adjoint
Membres : René CEZARD, Patrick HAILLOT, Céline MERCIER, Christian THOMAS.

Commission ANIMATION :

Co présidée par **Dominique KAMITSIS**, 1er adjoint
Membres : Denis FOU DRAIN, Cyrille LECOURT, Céline MERCIER.

Commission ENFANCE - ELEMENTS STRUCTURANTS :

Co présidée par **Frank DOUET**, 2ème adjoint
Membres : Mélanie FLISOT, Stéphane DE MARCH, Patrick HAILLOT, Eloïse OLIVEAU.



Commission URBANISME - ENVIRONNEMENT

Co présidée par **Christine VAISSIERE**, 3ème adjointe
Membres : René CEZARD, Patrick HAILLOT, Eloïse OLIVEAU,

Commission COMMUNICATION

Co présidée par **Gisèle VINOT**, 4ème adjointe
Membres : Stéphane DE MARCH, Denis FOU DRAIN, Cyrille LECOURT.

Commission BÂTIMENTS

Co présidée par **Gisèle VINOT**, 4ème adjointe
Membres : Mélanie FLISOT, Christian THOMAS.



Délégués communaux et intercommunaux

Délégués Troyes Champagne Métropole

Les délégués à la communauté de communes se font dans l'ordre du tableau
le délégué titulaire, Olivier DUQUESNOY, Maire

Délégués au SDDEA

Titulaire : Olivier DUQUESNOY
Suppléant : René CEZARD

Conseil d'Administration du Lycée Agricole Charles Baltet

Titulaire : Olivier DUQUESNOY
Suppléante : Céline MERCIER

Délégués au Syndicat Départemental d'Electrification de l'Aube, S.D.E.A.

Titulaire : Dominique KAMITSIS
Suppléante : Gisèle VINOT

Délégués au comité consultatif des Sapeurs Pompiers Volontaires, C.C.C.S.P.V.

Membre de droit Olivier DUQUESNOY, Maire
Titulaires : Dominique KAMITSIS, Cyrille LECOURT
Suppléants : Stéphane DE MARCH, Denis FOU DRAIN, Patrick HAILLOT

Correspondant Défense

Dominique KAMITSIS

Conseil d'Exploitation du Lycée Agricole Charles Baltet

Titulaire : Céline MERCIER
Suppléante : Eloïse OLIVEAU

Représentant du Centre National d'Action Sociale, CNAS

Céline MERCIER

Commission Communale d'Action Sociale, CCAS

Membre de droit Olivier DUQUESNOY, Maire,
Les délégués du conseil municipal sont : Céline MERCIER, Christian THOMAS, Denis FOU DRAIN

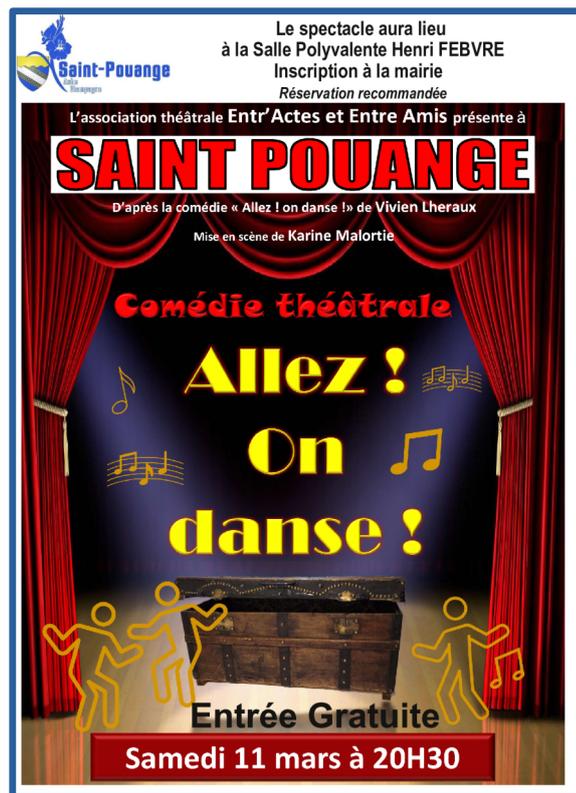
Evénements

Soirée Théâtrale

Une première dans notre commune,
une soirée théâtrale offerte par la municipalité.
Une représentation très drôle
devant une cinquantaine de spectateurs
qui on applaudit généreusement les comédiens
de la compagnie Entr'Actes et Entre Amis.

Une expérience à renouveler...

GV





Nous avons accueilli le chapiteau du cirque Reno & Co sur la place des Anciens Combattants à l'initiative des enseignants de l'école François Dufaut sous la directive de Sophie et de toutes ses collègues et assistantes.

Ce projet a été financé par la coopérative scolaire, l'APE avec l'appui de la municipalité pour la fourniture électrique ainsi que l'alimentation en eau.

Tous les enfants ont participé sur plusieurs jours, à la découverte des différentes activités du cirque dans un but pédagogique afin de mieux connaître leur corps, développer leur motricité, gérer leurs émotions et transmettre des moments de bonheur.

De cet apprentissage sur plusieurs jours, un spectacle a été proposé aux parents et leurs proches où les enfants ont pu montrer les jongleries, acrobaties, équilibristes, clowneries et bien d'autres qu'ils avaient appris.

A entendre les éclats de rire et applaudissements, la joie et le bonheur étaient bien au rendez-vous.

GV



Carnaval



Le carnaval a envahi l'espace scolaire.
Les enfants sont sortis dans les rues pour
transmettre leur joie et leur bonne humeur .

GV





La municipalité, les sapeurs-pompiers, la fanfare Avenir Musique de Saint léger, les représentants d'associations, les habitants venus très nombreux, les enfants et enseignants de l'École François Dufaut de Saint Pouange ont participé à la cérémonie du 8 mai.

Ils ont honoré les soldats qui sont morts pour sauver notre patrie et qui ont combattu pour la paix.

Une gerbe a été déposée sur le monument aux morts par Élise jeune collégienne de notre commune accompagnée de Patrick HAILLOT conseiller municipal.



M. le Maire, Olivier Duquesnoy a lu le discours de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Patricia Mirallès, secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire et une minute de silence a été respectée.



A l'issue de la cérémonie, M. le Maire a remis des galons à deux de nos sapeurs-pompiers, M. Ludovic SALA 1ère Classe et M. Olivier THIERRY Sergent-Chef.



Cette cérémonie s'est achevée autour du verre de l'amitié.

GV

Vide Grenier



Comme chaque année, les bénévoles de l'association Glayolats Loisirs ont organisé le vide grenier toujours très populaire malgré un temps maussade.



Repas des Aînés



Samedi 17 juin, les aînés de la commune âgés de 70 ans et plus, ont été conviés à un repas organisé par la commission animations, à la salle polyvalente.

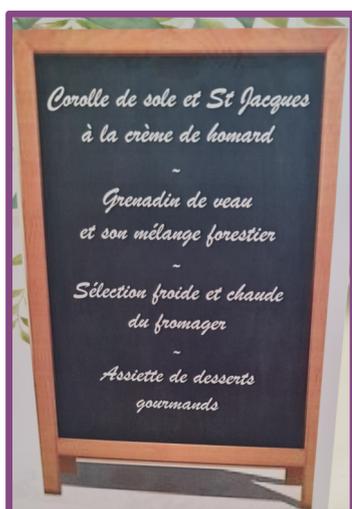
57 personnes, dont 6 du conseil municipal étaient présentes, certaines se sont excusées pour diverses raisons.



M. le Maire Oliver Duquesnoy a fait un discours, ainsi que le 1^{er} adjoint M. Dominique Kamitsis qui en a profité pour présenter les conseillers présents.



Une composition florale a été offerte à la doyenne de ce repas, Mme Honorine Bonnassot, et un coffret de vins au doyen M. Robert Schiery.



Après l'apéritif, un repas était servi, à priori apprécié par les convives.

Au cours de cet après-midi certains se sont exercés à des karaokés, avant de prendre congé et de prendre rendez-vous pour l'année prochaine.



Accueil Collectif de Mineurs

Dirigé par Mme Lauriane Fouard-Denert et son équipe.

ACM EN AVRIL

Pendant les vacances d'avril, l'intervenante Mme Mathaux est venue apprendre aux enfants des techniques de dessin.

Pour les petits la gravure en peinture de smiley.

Les moyens ont appris une technique de pliage et collage pour un rendu en illusion d'optique.

Et les grands ont créé une fresque bd avec leurs super-héros.

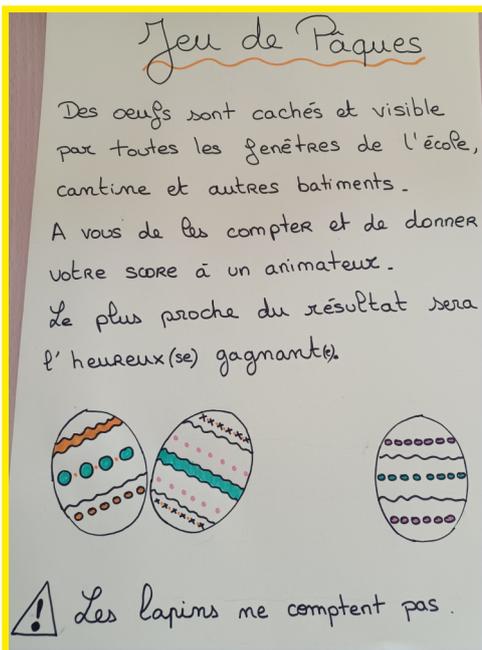


SPECTACLE JACK ET LE HARICOT MAGIQUE



Les enfants de l'ACM ont été invités par la bibliothèque de Saint-Pouange au spectacle de Jack et le haricot magique.

JEU DE PÂQUES



Pendant le péri-scolaire les animateurs ont mis un jeu en place. Plusieurs œufs "en papier" étaient cachés sur tous les bâtiments de l'école et du péri-scolaire. Plusieurs niveaux selon les enfants. Les enfants devaient donner le nombre le plus proche d'œufs cachés pour gagner.

En photo les gagnants.

Mais au péri-scolaire il n'y a pas de perdant, tous les enfants ont eu un petit œuf en chocolat pour leur participation.

Ce jeu a amusé petits et grands car certains parents se sont prêtés au jeu.

Une vraie partie de plaisir.



Bibliothèque

Le jeudi 20 avril la compagnie Changer L'air a présenté son spectacle « Jack » inspiré du conte populaire anglais : « Jack et le haricot magique »

Monsieur Otto a installé son échoppe dans une vieille contrée d'Angleterre. Chaque soir, Monsieur Otto s'attèle à sa passion : le troc. Les spectateurs sont invités à découvrir les nombreuses pièces qui évoquent d'autres contes.

A la fin du spectacle, la comédienne, autrice, s'est prêtée au jeu des questions et a expliqué le travail de manipulation des dessins.

Les nombreux spectateurs ont applaudi ce spectacle original mêlant théâtre, musique et dessins manipulés en direct

Le jeudi 20 juillet la bibliothèque propose une journée d'animations à l'occasion de la fête nationale du livre pour la jeunesse.

Voici le programme de la journée :

A 10 h l'illustratrice Judith Gueyfier animera un atelier de fabrication de carnet de voyage pour adultes et enfants à partir de 6 ans.

Parallèlement, le musicien William Hontondji animera deux ateliers de découverte de musique et d'instruments africains : un pour enfants de 5 à 8 ans et un autre pour enfants de 9 à 12 ans.

Pique-nique convivial.

A 13 h 30 le musicien propose une sieste musicale pendant que l'illustratrice fait le portrait des participants.

Petits ateliers, jeux et expositions clôtureront la journée. Renseignements et inscriptions aux ateliers à la bibliothèque.

Monique Dobosz

Responsable bénévole de la Bibliothèque
de Saint -Pouange



Horaires périodes scolaires : Lundi : 16h30 - 18h - Mercredi : 16h00 - 18h00 - Vendredi : 16h30 - 18h30
téléphone : 03 25 40 36 08, aux horaires d'ouverture - courriel : bibliothequemunicipalestpouange@orange.fr

NATURA NON NISI PARENDO VINCITUR (« On ne commande à la nature qu'en lui obéissant. ») ou LA VIE CHAMPÊTRE



Ils sarclent, ils repiquent, bouturent, bassinent ou bornent. Brandon PULBY et Alexandre MOUGINOT, nos agents municipaux, veillent tout au long de l'année à l'entretien et à l'embellissement de Saint-Pouange. Au delà d'un long travail de tonte aux abords des routes ou sur de grands espaces verts (Stade, triangle...), ils sont chargés de choisir, commander et semer les nombreuses variétés de plantes que nous pouvons apprécier aux quatre coins de notre village : de magnifiques géraniums, de belles compositions de canna tropicanna, de tulipes ou des fleurissements divers ornent les massifs, les parterres et les jardinières.



Nous trouvons également, sur le « triangle », autour des jeux et dans le verger, des narcisses dont les bulbes à fleurs permettent une repousse spontanée après la coupe du mois de janvier. Si le sarclage de ces cultures se fait, pour l'heure, manuellement, des géotextiles seront posés dès le printemps pour empêcher les repousses et limiter cette tâche fastidieuse. Les parcelles seront également recouvertes d'un paillage, mélange de copeaux de bois, de broyat et de compostage, et dont l'un des avantages est de retenir l'humidité. Face à la multiplication des périodes de sécheresse, cette technique permettra de réduire utilisation de l'eau en passant de trois arrosages par semaine à un seul. De la lavande, qui tolère un peu de fraîcheur et s'embellit lors des fortes chaleurs, devraient être plantées pour répondre aux contraintes climatiques.

Pour accompagner cette initiative et se référer à l'identité du village, les agents municipaux souhaitent concevoir, sous peu, des massifs composés de semences de glaïeuls.

Ajoutées aux bouleversements météorologiques, les obligations de soins des végétaux en vigueur impliquent un désherbage « à la main » et interdisent l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'espace public pour l'entretien, par exemple, du cimetière ou des accotements. L'emploi d'herbicide total non sélectif (glyphosate) est donc, comme sur l'ensemble du territoire, formellement proscrit à Saint-Pouange !

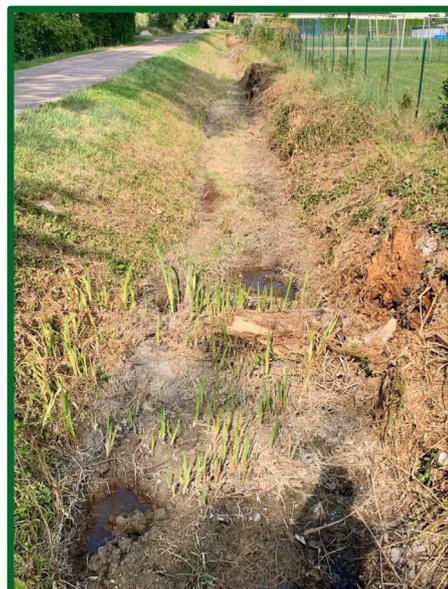


L'arrêté du maire 81-02, méconnu et pas suffisamment respecté par les usagers, précise ces obligations et rappelle que chaque riverain doit entretenir son trottoir et son caniveau.

Cet arrêté a été annulé et remplacé par l'arrêté 23-06 voir sur le site internet de la mairie ou tableau d'affichage à la mairie.

Les tontes des particuliers (tondeuses ou autres matériels bruyants), sont elles aussi soumises à la réglementation sur le bruit, nuisances et pollutions sonores, et ne peuvent être effectuées du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 puis de 13h30 à 19h30 et le samedi entre 9h00 et 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Concernant les tailles réalisées par Brandon et Alexandre, elles s'avèrent parfois limitées par l'utilisation d'un matériel inadapté ; le broyeur d'accotement municipal n'est pas muni de bras et rend impossible le nettoyage des deux berges de certains cours d'eau. Les agents techniques ne bénéficient pas non plus d'outils pour effectuer le curage d'une partie des fossés. Le recours à des sociétés de services est, par conséquent, nécessaire dans ces cas de figure ou lorsqu'un niveau de compétences supérieur est exigé comme par exemple pour l'élagage ; ce dernier représente un coût exorbitant pour la commune qui se doit d'ébrancher régulièrement ses arbres mais surtout de sécuriser les secteurs boisés touchés par les récentes tempêtes.



Le respect de la biodiversité est également au cœur des préoccupations : les agents s'efforcent de préserver la survie des insectes, des arachnides ou autres pollinisateurs grâce, notamment, à un nichoir situé au bord de la rue Edouard Herriot. Ils recommandent aussi de prendre garde aux chenilles processionnaires, cachées dans leurs bourses de soie blanchâtre très répandues dans le village et plus particulièrement dans les pins, et dont la piqûre ou les poils peuvent être dangereux pour les humains et pour nos animaux de compagnie. Une inspection des jardins pour s'assurer de leur présence est donc conseillée, comme la pose de pièges ou l'appel à un professionnel pour les dénicher.

Pour plus d'informations : <https://chenille-risque.info> et <https://www.grand-est.ars.santé.fr>



Si la nature peut nous paraître capricieuse, voire chaotique lorsqu'elle reprend ses droits, nous restons tant attachés à cette vie champêtre, à cette recherche incessante d'harmonie avec les éléments.



George Sand l'a si justement écrit dans la Mare au Diable :
« La nature est éternellement jeune, belle et généreuse.
Elle possède le secret du bonheur, et nul n'a su le lui ravir ».

Les animaux dans nos rues

La Ruche

Il fait un beau soleil sur Saint-Pouange.
Théo, Lina et leurs parents se promènent sur les chemins.

Théo et Lina courent et sont heureux. Il n'y a pas d'école aujourd'hui.

« Papa il y a des petites maisons derrière le bois on dirait les maisons des schtroumpfs. »

« Mais non », dit papa, « ce sont des ruches regardez la pancarte, Attention abeilles. »

« Il ne faut pas s'approcher, les abeilles attaquent et piquent pour défendre leur maison. Les ruches sont leur logis où elles fabriquent le miel. »

Papa leur explique : « L'abeille est une grande

travailleuse et elles sont très nombreuses.
Tout d'abord, il y a une reine abeille. Elle pond un œuf dans chaque alvéole à l'intérieur de la ruche.

Chaque œuf devient une abeille ouvrière.

L'ouvrière abeille travaille en société sans cesse. Dès que le jour se lève elles sortent de la ruche et deviennent butineuses.

Chaque jour, elles effectuent des dizaines d'allers et venues qui représentent des kilomètres entre la ruche et les fleurs des champs, des vergers, des jardins, des bois etc..., afin d'y recueillir du pollen et nectar. L'abeille butineuse aspire le nectar et le stocke dans son jabot et sur ses pattes et retourne à la ruche pour tout déposer dans les alvéoles. L'abeille durant une journée peut effectuer 40 sorties et butiner 600 à 1000 fleurs.

La personne qui s'occupe des ruches et des abeilles est un apiculteur.

Il récolte le miel dans les alvéoles, donne à boire et du sucre l'hiver.

La vie dans la ruche est très organisée.

Une abeille peut vivre 55 jours, mais hélas il y a des ennemis tels que : le frelon asiatique, l'araignée, certains oiseaux, l'ours noir d'Amérique du Nord et l'humain avec les produits chimiques pulvérisés.

Voilà les enfants, vous n'êtes pas allés à l'école mais vous avez appris un peu la vie des abeilles.



IL FAUT PROTÉGER LES ABEILLES !

Francine PERMAN



GLAYOLAT LOISIRS

Le 14 Mai nous avons pu organiser notre vide grenier comme prévu, mais nous n'étions pas confiants vu la météo des jours précédents.

Certes le temps était frais le matin mais nous avons pu profiter d'une très belle après-midi ensoleillée et chaude.

Les exposants étaient au rendez-vous, pas aussi nombreux que l'année dernière mais il est vrai qu'il y avait plusieurs vide greniers autour de nous.



Toutefois, notre restauration a bien fonctionné et nous sommes fiers du résultat, même si la journée a été longue et fatigante.



Nous remercions encore une fois les bénévoles qui nous ont aidé tout au long de cette journée, sans oublier la préparation la veille et le nettoyage le lendemain ainsi que le conseil municipal pour le prêt de la salle et le matériel.

Nous vous attendons pour notre prochaine manifestation au mois d'octobre pour notre loto.

Bonnes vacances à tous

Le Comité des Fêtes de SAINT-POUANGE
GLAYOLATS-LOISIRS
MAIRIE
3 rue Edouard Herriot - 10120 SAINT POUANGE



PhiMaDelphie Country



Le groupe Animations s'est enfin reformé après quelques années de sommeil pour offrir quelques moments de détente dans 2 EHPAD de l'agglomération :



Dimanche 2 Avril Le 2023 à l'EHPAD ORPEA Europe à Troyes

Les résidents et le personnel ont passé un agréable moment et étaient ravis.



Lundi 17 Avril 2023 à l'EHPAD Auguste Renoir à St Julien les Villas.

Notre bal annuel du samedi 25 mars 2023 a remporté comme d'habitude un grand succès et a réuni quelque 160 danseuses et danseurs venus de plusieurs Clubs de l'Aube, de la Seine et Marne et de l'Yonne

Nous avons fait également une animation itinérante dans les allées du Vide Grenier de Saint-Pouange organisé par le « Glayolats Loisirs » le Dimanche 14 Mai 2023.

La météo fut clémente et l'animation appréciée par les exposants et les chineurs.

Les danseurs de Phimadelphie ont répondu en nombre à l'invitation et ont pris beaucoup de plaisir à évoluer dans la commune.



Notre Assemblée Générale se tiendra le Mercredi 28 Juin 2023 dans la salle polyvalente

Voici les nouveaux horaires de nos cours pour la rentrée de Septembre 2023 :

Le Mardi à Buchères :	De 18H30 à 20H00	Pour le niveau INTERMEDIAIRE
Le Mercredi à Saint-Pouange :	De 17H30 à 18H30	Pour le niveau VINTAGE
:	De 18H45 à 20H00	Pour le niveau NOVICE

Les Animatrices : Delphine : 06 98 13 62 59

Bérangère : 06 63 76 01 18

Pour toutes informations complémentaires : phimadelphie@laposte.net

www.phimadelphie.com



Pour tous les adhérents de notre association, la saison est répartie. Ils sont tous à pied d'œuvre. Pour certains, elle arrive même à son terme. Que ce soit sur les terrains et en dehors : la section marche nordique, toujours emmenée par son président François BIDAULT, les footballeurs de tous âges et aussi la section animation qui s'est remise au travail pour organiser la fête du club qui clôturera les différents événements déjà organisés, puis la pétanque qui a repris aux beaux jours.

LA MARCHÉ NORDIQUE :



La section compte à ce jour une trentaine de personnes. Elle a cette saison perdu certains de ses adhérents, mais en a récupéré des nouveaux, avec une légère augmentation du nombre de marcheurs. Ils se réunissent deux à trois fois par semaine toujours dans la bonne humeur pour arpenter les sentiers des alentours de Bouilly.

Si cette discipline vous intéresse, vous pouvez vous rapprocher de son représentant :

Monsieur BIDAULT François 06 23 69 47 06 qui se fera un plaisir de vous renseigner.

LA PÉTANQUE LOISIRS :



Pendant la période hivernale, les joueurs sont en hibernation pour revenir au printemps dans les meilleures conditions.

La saison dernière a vu aussi comme pour la marche une augmentation des adhérents, qui ne cesse d'augmenter en ce début d'année. Nos boulistes pratiquent leur sport favori tous les samedis quand la météo le leur permet et vu qu'elle est plutôt clémente en ce moment, ils en profitent, toujours dans une très bonne ambiance.

Un tournoi est prévu courant aout, pour réitérer l'expérience déjà mise en place la saison passée, qui a vu se réunir une vingtaine de doublettes, par une chaleur écrasante, mais dans un climat convivial.

Laurent et Richard seront heureux d'accueillir toute personne désirent venir se joindre à eux.

Monsieur BENNA Laurent : 06 64 99 63 82 qui se fera un plaisir de vous renseigner.

LE FOOTBALL :

La saison de football est quasi terminée pour toutes les catégories.

Au sein du club nous avons des joueurs de tous âges, des débutants de 5 ans aux vétérans dont je tairais le nombre d'années. Les différents matchs ont vu de très bons, et moins bons résultats. Mais, si le sport se pratique dans la bonne humeur, l'envie et travail, les résultats finissent toujours par arriver. Pour cela, nous pouvons compter sur nos éducateurs qui prennent de leur temps pour former nos futurs joueurs. Ils sont tous impliqués dans la tâche qui leur est confiée. D'ailleurs quand on voit nos jeunes avec le sourire et l'envie de revenir pour la prochaine séance, c'est que l'encadrement est de qualité.

Tous nos joueurs ont pu porter les équipements qui leur ont été fournis. Chaque licencié s'est vu remettre un ensemble de vêtements aux couleurs du club.



Avant la trêve hivernale, nous avons quelques résultats plus qu'encourageants pour la suite. Ce qui a permis à tous nos jeunes de l'école de foot rencontrer lors de la deuxième partie de saison des équipes d'un niveau supérieur, avec des résultats moins bons qu'en 1ère phase, mais cela fait partie de l'apprentissage.

Nos U18, après avoir été longtemps en tête du championnat de D1, finissent 2ème à 1 point du champion. Ils étaient aussi en lice pour la coupe de l'Aube consolante qu'ils ont perdu aux tirs au but.



Les autres catégories ont eu des résultats un peu moins bons, mais tant que l'envie et le plaisir de jouer sont là, c'est le principal.

Lors de cette saison, quasiment tous nos joueurs ont d'ailleurs pu chacun arborer de nouvelles tenues de match, offertes par différents sponsors. (Noémie coiffure, Lorenove, Magiline, Les demeures du Moutier, MDS Equipements, GTNS



L'équipe U7 chez le sponsor MDS Équipements



Équipe vétérans arborant leur nouvelle tenue ELEC G3

ANIMATION :

Juste un petit mot sur cette section qui fait vivre le club. Les membres ont organisé plusieurs événements durant la saison, le traditionnel loto de la « Saint Valentin » à la salle des fêtes de Saint Pouange, gracieusement prêtée par la commune, courant février. Puis suivi d'un second à Bouilly, une première dans cette commune.

L'évènement s'est déroulé le samedi soir et dimanche après-midi. Nous avons accueilli environ 150 personnes par jour. Certaines ont même participé aux 2 lotos.

Ce fut un week-end agréable aussi bien pour les participants que pour les organisateurs. Et tout ceci dans une très bonne ambiance et avec des joueurs contents et impatients de revenir l'année prochaine.

J'aimerais d'ailleurs à ce titre remercier les communes de Saint Pouange, Bouilly et Villery pour les infrastructures mises à notre disposition.

Ensuite, un concours de belote a été organisé à la salle des fêtes de Villery, qui hormis la mise en place de la fête du club, a clôturé les animations de cette saison.



RECRUTEMENT :

Service civique

Le club de l'ASLO recrute pour la saison prochaine, dans le cadre d'un service civique, un jeune de 18 à 25 ans pour une période de 8 mois, à raison de 25 heures par semaine. Il ou elle aura pour principaux objectifs de valoriser, fidéliser et promouvoir la vie associative du club ainsi que proposer et participer à des actions de valorisation du club.

Joueurs

ASLO
L'ASLO RECRUTE
Saison 2023/2024

Entraînements à BOUILLY
les mercredis après-midi
U7 (2017/2018) 14h30 - 16h30
U9 (2015/2016) 16h30 - 18h30

Entraînements à St POUANGE
les mardis et jeudis soir
18h - 20h
U18 (2005/2008)

Entraînements à BOUILLY
les mardis soir 18h - 20h
U11 (2013/2014)
U13 (2011/2012)
U14 (2010)

Dirigeants

Essais possibles

Renseignements au 07 86 40 61 42 ou 06 19 06 49 65 ou aube-sudloisirs@orange.fr

Des bénévoles

Comme toute association, nous fonctionnons en très grande partie grâce au bénévolat / volontariat. Si vous avez envie de vous investir, que ce soit auprès de nos jeunes sportifs (en semaine pour les entraînements/le week-end pour les matches. Ou encore ponctuellement auprès de notre équipe d'animation, rejoignez-nous !!

Pour tout renseignement sur les animations, appelez Angélique au 06 43 86 76 93, elle se fera un plaisir de vous répondre.

Pour tout autre renseignement : aube-sudloisirs@orange.fr

Agenda



21 juin 2023
L'été

04 sept. 2023
Rentrée scolaire



13 juillet 2023
Feu d'artifice &
Festivités

23 sept. 2023
L'automne



14 juillet 2023
Cérémonie
commémorative

07 oct.2023
Soirée Loto organisée
par Glayolats Loisirs



1^{er} au 31 oct.2023
Prévention au
cancer du sein

OCTOBRE
ROSE



Synthèses des conseils municipaux

Bonne lecture.

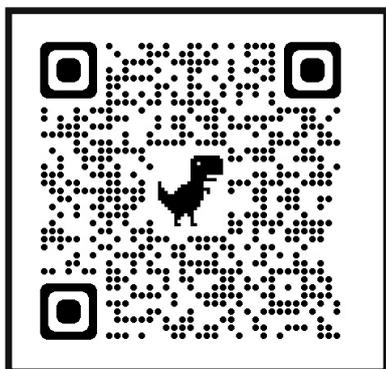
Lien internet du dossier en PDF.

<http://www.saint-pouange.fr/fr/compte-rendu/66185/proces-verbal-08-decembre-2022>

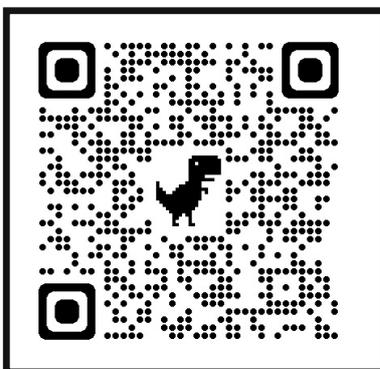
<http://www.saint-pouange.fr/fr/compte-rendu/66410/proces-verbal-02-mars-2023>

<http://www.saint-pouange.fr/fr/compte-rendu/66674/proces-verbal-14-avril-2023>

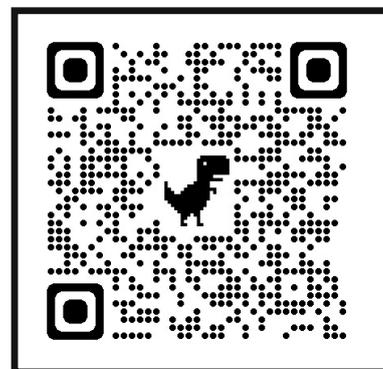
Compte-rendu du conseil
municipal du 08 décembre 2022



Compte-rendu du conseil
municipal du 03 mars 2023



Compte-rendu du conseil
municipal du 14 avril 2023



Nous vous rappelons que les comptes-rendus des réunions de conseil municipal sont consultables sur notre site internet et au tableau d'affichage à la Mairie, dans leur intégralité.

Pour Information

TRI DES DÉCHETS ET COMPOSTAGE AU CIMETIÈRE



Les plantes artificielles, pots et plastiques doivent être déposés dans l'un des deux containers dédiés à la sortie du cimetière.

Comptant sur votre démarche éco-exemplaire qui favorisera ainsi la réduction des déchets à enfouir et la valorisation des déchets issus des cimetières.

GV



Proposé par la commune et réalisé par les services techniques, Brandon et Alexandre, nous avons désormais, dans l'enceinte du cimetière, un bac réservé aux végétaux pour le compostage des déchets verts.



Pour Information



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous



**La commune recherche un service civique
à compter du 4 septembre 2023**

Pendant sa mission le volontaire apprendra le travail dans le milieu de l'enfance et pourquoi pas plus tard évoluer dans ce domaine.

Il aidera les enfants à la lecture et pourquoi pas à l'écriture.

Il apportera son aide à la bibliothèque.

Le personnel sera présent pour le seconder et lui apprendre le métier.

**Le poste à pourvoir sera d'une durée de 8 mois
sur un temps de travail de 24 heures hebdomadaire.
Cette mission est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans.**

**Les candidatures devront être déposées
au plus tard le 31 juillet 2023 au secrétariat de mairie.**

Du nouveau à l'accueil de la mairie



Une nouvelle porte vitrée
a été installée
pour accéder au bureau d'accueil
de la mairie.

GV



RÉGLAGE DES HEURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Fonctionnement toute la nuit représente 4300 heures par an
Une coupure de 4 heures correspond à 2840 heures par an
Une coupure de 5 heures correspond à 2475 heures par an (00H-5H)
Une coupure de 6 heures correspond à environ 2100 heures par an (23H-5H)
Une coupure de 7 heures correspond à environ 1745 heures par an (23H-6H ou 22H-5H)
Une coupure de 8 heures correspond à environ 1380 heures par an (22H-6H)



Il a été décidé en conseil municipal d'opter pour une coupure de 8 heures.

L'éclairage public sera coupé de 22 heures à 6 heures.

Prenez soins de vos trottoirs

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbre à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.



Le désherbage doit être réalisé par un arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires (hors produits de biocontrôle) étant strictement interdit.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires et des locataires, ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient pas obstrués.

En période neigeuse, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en faisant attention à ne pas obstruer les bouches d'égout environnantes.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou du sel le long de toute la façade du domicile jusqu'à la limite du trottoir.

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, la largeur

minimale de cheminement accessible préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où la visibilité est indispensable, notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage, ou près des lignes électriques et téléphoniques.

L'élagage des arbres et des haies en bordure des voies publiques incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

CV

Collecte des Déchets

Sauf les rues du Stade, Bleuze et Chemin Bleuze.

SAINT-POUANGE

INFO COLLECTES 2023

À partir du 1^{er} janvier 2023

ORDURES MÉNAGÈRES

JEUDI après-midi
(semaines paires) sauf
collecte hebdomadaire
du 05/06/2023 au 01/09/2023

TRI SÉLECTIF

MARDI matin
(semaines impaires)

DÉCHETS VÉGÉTAUX

LUNDI matin
du 03/04 au 27/11

Collectes hivernales
lundi 16 janvier
lundi 13 mars

Collecte du lundi 1^{er} mai avancée le samedi 29 avril

N'OUBLIEZ PAS
- LES ORDES
- LA VIELLE AU SUD
- AVOIR UN SAC
POUR LES COLLECTES
DE LUNDI 03/04

Depuis le 1er janvier 2023,
vous pouvez déposer dans
votre sac ou votre bac jaune

- Tous les emballages en carton et les briques alimentaires ;
- Tous les emballages en métal (boîtes de conserve, bidons en métal, plaquettes de médicaments, couvercles métalliques, papiers aluminium...) ;
- Tous les emballages en plastique (pots, barquettes, flacons, bouteilles...).



CALENDRIER 2023 - COLLECTE DES DECHETS

JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
sam-01			mar-01.			ven-01			dim-01			mer-01			ven-01		
dim-02			mer-02			sam-02			lun-02			jeu-02			sam-02		
lun-03			jeu-03			dim-03			mar-03.			ven-03			dim-03		
mar-04.			ven-04			lun-04			mer-04			sam-04			lun-04		
mer-05			sam-05			mar-05.			jeu-05			dim-05			mar-05.		
jeu-06			dim-06			mer-06			ven-06			lun-06			mer-06		
ven-07			lun-07			jeu-07			sam-07			mar-07.			jeu-07		
sam-08			mar-08.			ven-08			dim-08			mer-08			ven-08		
dim-09			mer-09			sam-09			lun-09			jeu-09			sam-09		
lun-10			jeu-10			dim-10			mar-10.			ven-10			dim-10		
mar-11.			ven-11			lun-11			mer-11			sam-11			lun-11		
mer-12			sam-12			mar-12.			jeu-12			dim-12			mar-12.		
jeu-13			dim-13			mer-13			ven-13			lun-13			mer-13		
ven-14			lun-14			jeu-14			sam-14			mar-14.			jeu-14		
sam-15			mar-15.			ven-15			dim-15			mer-15			ven-15		
dim-16			mer-16			sam-16			lun-16			jeu-16			sam-16		
lun-17			jeu-17			dim-17			mar-17.			ven-17			dim-17		
mar-18.			ven-18			lun-18			mer-18			sam-18			lun-18		
mer-19			sam-19			mar-19.			jeu-19			dim-19			mar-19.		
jeu-20			dim-20			mer-20			ven-20			lun-20			mer-20		
ven-21			lun-21			jeu-21			sam-21			mar-21.			jeu-21		
sam-22			mar-22.			ven-22			dim-22			mer-22			ven-22		
dim-23			mer-23			sam-23			lun-23			jeu-23			sam-23		
lun-24			jeu-24			dim-24			mar-24.			ven-24			dim-24		
mar-25.			ven-25			lun-25			mer-25			sam-25			lun-25		
mer-26			sam-26			mar-26.			jeu-26			dim-26			mar-26.		
jeu-27			dim-27			mer-27			ven-27			lun-27			mer-27		
ven-28			lun-28			jeu-28			sam-28			mar-28.			jeu-28		
sam-29			mar-29.			ven-29			dim-29			mer-29			ven-29		
dim-30			mer-30			sam-30			lun-30			jeu-30			sam-30		
lun-31			jeu-31						mar-31.						dim-31		



SERVICE GESTION ET COLLECTE DES DECHETS
03.25.45.27.30 - collectedechets@troyes-cm.fr
troyes-champagne-metropole.fr

PAGE à DÉCOUPER

Rappels de Réglementation

Tous les jours, un certain nombre de personnes emprunte les voies piétonnes de notre commune pour se rendre à l'école ou aux arrêts du bus.



D'autres, le week-end, aiment se promener dans notre village.

Malheureusement, elles trouvent sur le chemin **des véhicules qui sont stationnés sur le trottoir**.

Nous ne parlons pas des invités d'un midi ou d'un soir mais des personnes résidentes.

Cette mode devient de plus en plus courante et gêne parfois, en plus des piétons, les riverains.

Nous faisons donc appel dans un premier temps à **vos sens civique pour que vous gariez vos véhicules dans votre propriété**.

Certes, la société évolue et nous avons de plus en plus de véhicules à stationner mais je rappelle tout de même que **sur tout permis de construire, il existe au moins deux emplacements pour les véhicules**.

Les occupants et utilisateurs de locaux privés d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toute mesure afin que **les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage**.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.



Les **propriétaires ou possesseurs de piscine** sont tenus de prendre toute mesure afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient **pas cause de gêne au voisinage**.

Les **propriétaires ou possesseurs d'animaux**, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toute mesure propre à **éviter une gêne au voisinage**. (Pour plus de détails voir l'intégralité de l'arrêté préfectoral 08-2432)

Tout brûlage à l'air libre, c'est à dire la destruction par le feu de déchets ou matières, est interdit de manière permanente et en tout lieu.

Cette interdiction concerne notamment : les pneus, les huiles de vidange et usagées, les piles et batteries, les produits chimiques, les déchets industriels, les déchets ménagers, les ordures ménagères, les matières plastiques, les papiers et cartons, le textile, le bois, les déchets biodégradables, les déchets verts de jardin, vergers et potagers, les résidus de la taille des haies et des arbres.



Il est interdit d'allumer des feux à moins de 100 m d'une habitation.

Il est interdit d'allumer des feux à moins de 200 m des bois, forêts, plantations et reboisements.

Dérogation à l'interdiction des feux et des brûlages en zones forestières : **Entre le 15 octobre et le 15 mars**, les propriétaires de terrains situés dans et à moins de 200 m de bois, forêts, plantations et reboisements, ainsi que leurs ayants droit et les personnes chargées par eux de l'entretien et de

l'exploitation de leurs terrains, les affouagistes, les exploitants et les prestataires de service, **sont autorisés à faire des feux et des brûlages**. (Pour plus de détails voir l'intégralité de l'arrêté préfectoral 07-3065)

Réglementation en vigueur concernant les haies

L'article 673 du code civil stipule «**Le propriétaire des haies dont les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux avancent sur la propriété du voisin peut contraindre celui-ci à les couper**».



Plantations le long des voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Toutes les haies doivent être taillées au niveau de la limite séparatrice, donc ne pas déborder sur le domaine public et ne gêner en aucun cas le cheminement piétonnier.

Cette règle s'applique aussi en bordure des chemins ruraux.

Le droit de faire couper les branches des arbres, des arbrisseaux et des arbustes est imprescriptible.

Glayolats, ne soyez pas étonnés si vous êtes concernés, de recevoir prochainement un courrier, vous demandant de respecter ces règles. Les services de la mairie sont à votre disposition pour des renseignements plus complets.

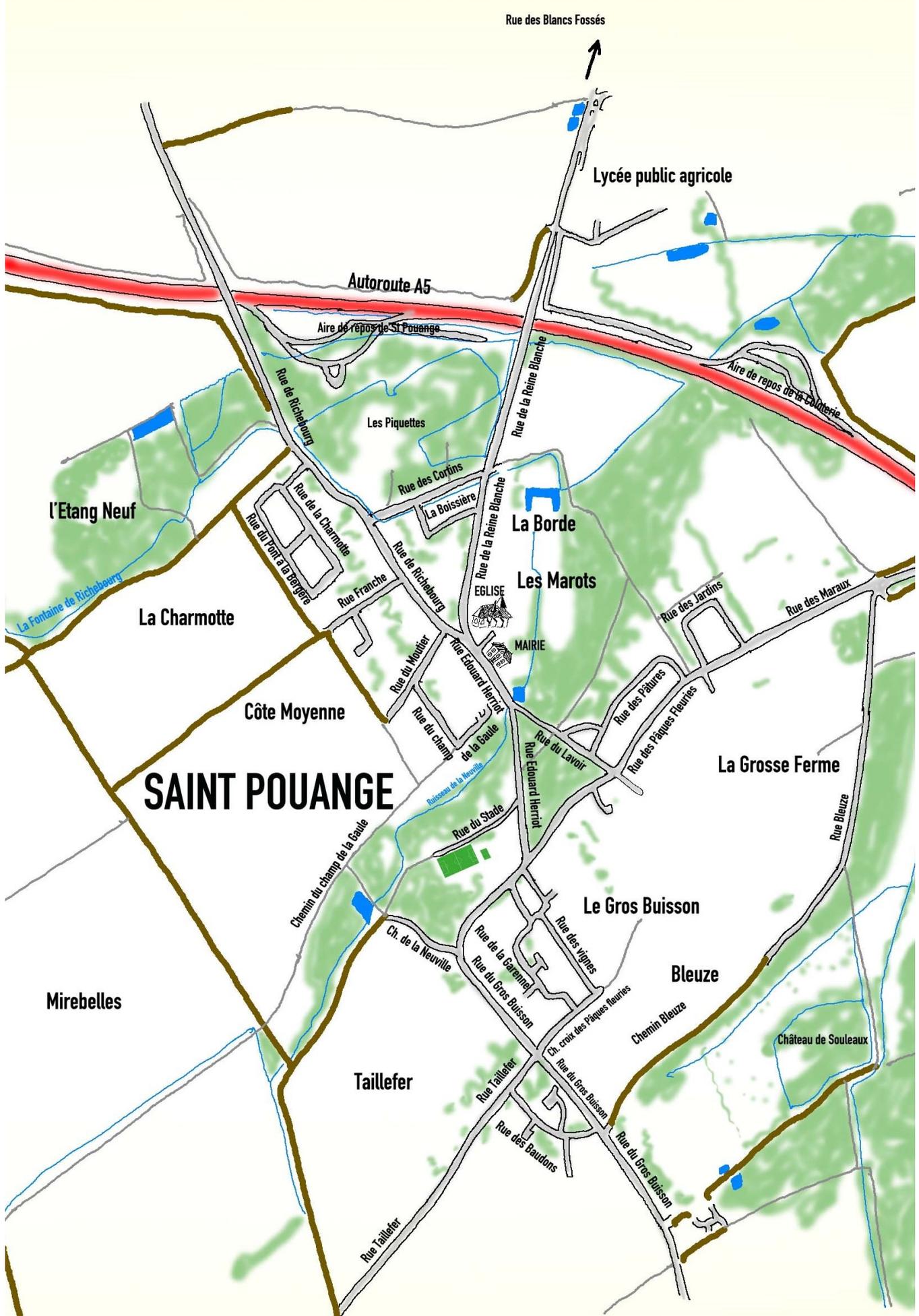


Réglementation trottoir :

Aucune intervention de quelque nature que ce soit, ne pourra être entreprise sur les trottoirs de la commune sans une autorisation de la mairie. Vous devrez dans un premier temps faire une demande par mail ou courrier, ensuite la mairie vous recontactera pour étudier la faisabilité du projet.



Plan du Village



Informations Pratiques

Associations actives de Saint-Pouange

	Activités	Présidents	Coordonnées
Association des Parents d'Elèves	Organisation de manifestations pour aider à financer des activités	Mme Aurélie Delille	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange Tél. : 06 89 94 16 70 stpouange.ape@gmail.com
Atelier Créatif	Couture, Tricot, Patchwork.	Mme Doris Birost	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange birostdodo10@hotmail.fr
Aube Sud Loisirs Omnisports	Football, Tai Chi Chuan, Marche nordique, Pétanque.	M. Christophe Perrin	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange Tél. : 07 86 40 61 42 aube-sudloisirs@orange.fr
Glaiolats Loisirs	Comité des fêtes	Mme Marie-Christine Kamitsis	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange Tél. : 06 45 29 28 86 glaiolats_loisirs@orange.fr
Gym Volontaire Saint Pouange - Saint Léger	Gymnastique, Fitness Step, Zumba.	Mme Aurore Razurel	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange Tél. : 06 10 80 13 24 gv.stleger.stpouange@gmail.com
La Guilde des Traceurs de Temps	Organisation de fêtes médiévales et rendez-vous pédagogiques	M. Johan Paillard	11 rue des Vignes 10120 Saint Pouange Tél. : 06 63 12 08 81 johan89@live.fr
Mémoire de Saint Pouange	Recherche historique et aide à la protection du patrimoine	Mme Nicole Pontarollo	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange memoire.saint.pouange@
Phimadelphie	Country, Line Dance.	Mme Delphine Dony	8 rue des Baudons 10120 Saint Pouange Tél. : 06 14 88 02 84 phimadelphie@laposte.net
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Pompiers volontaires	M. Jean-Yves Paillotet	4 rue Richebourg 10120 Saint Pouange Tél. : 03 25 41 99 03

Assistante sociale:

Centre Médico social de Bouilly :
53, rue de l'Hôtel de ville 10320 Bouilly
03.25.40.33.80

Services d'urgence:

Pompiers : 18 ou 112
(Centre de traitements des alertes)
SAMU : 15

Espace France Services:

42^{bis} rue de l'Hôtel de ville 10320 Bouilly
09.71.26.22.76
franceservices.bouilly@troyes-cm.fr

Présence verte :

Service de la MSA destiné aux personnes isolées ou dépendantes
Renseignements : 03.25.43.54.00

Gendarmerie : 17

Brigade de Bouilly :
03.25.40.20.04

A.D.M.R. (aide à domicile en milieu rural)

48 rue d'Ymont
10320 Souigny
03.25.80.17.61.
admr.bouilly@fedel0.admr.org

Dépannage Eau : 03.25.79.00.00.
Dépannage Gaz : 03.25.74.88.30.
Dépannage Electricité : 09.69.32.15.15





Le Glayolat :

Vous souhaitez nous transmettre une information, une photo...

Vous pouvez contacter le Glayolat à :

Mairie de Saint Pouange - Le GLAYOLAT - 3, Rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange

ou par courriel : glayolat@saint-pouange.fr



Retrouvez les actualités de notre village sur www.saint-pouange.fr

